



Bulletin Officiel

N°6545 Jeudi 17 Février 2022

www.cmf.tn27^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUEES DU CMF

OFFRE A PRIX FERME, PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE
DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES -STA-

2

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE : AVIS D'APPEL A LA CANDIDATURE

SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS -SOTUMAG-

11

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2022-1 »

14

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

19

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
(MISE A JOUR EN DATE DU 28/01/2022)

ANNEXE II

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2021

- GENERALE OBLIG SICAV
- SICAV PLUS
- TUNISIE SICAV

AVIS DU CMF

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2021, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2022.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**OFFRE A PRIX FERME, PLACEMENT GLOBAL
ET ADMISSION AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE
DES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES « STA »**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA ».

Dans le cadre du prospectus, la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Réserver deux sièges au Conseil d'Administration au profit d'administrateurs indépendants ;
- Réserver un siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions « STA » acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens, s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu par l'annexe 12 du Règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Epargne ;
- Se conformer aux obligations prescrites par la réglementation en vigueur de Tunisie Clearing ;
- Actualiser ses prévisions, chaque année, sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires actuels de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, Monsieur Nouri CHAABANE, actionnaire de référence de la STA détenant 41,83% du capital de la société après l'ouverture du capital, s'est engagé :

- à ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;

- à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société, mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires et susceptible d'entraver la réalisation du Business Plan de la STA.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES « STA » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

Le Conseil de la Bourse a donné, en date du 16/12/2021, son accord de principe quant à l'admission des actions de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » au marché principal de la cote de la Bourse.

L'admission définitive des 2.000.000 actions de nominal dix (10) dinars chacune reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation d'un prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- La justification de la diffusion dans le public d'au moins 30% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction ;

Le Conseil de la Bourse a, en outre, pris acte de l'engagement des actionnaires de référence de la STA de mettre en place un contrat de liquidité portant sur 0,510 MDT et recommande vivement l'augmentation de ce montant pour le porter au moins à 1,0 MDT.

Par ailleurs, dans le cadre de l'introduction de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » au marché principal de la cote de la Bourse, l'intermédiaire en Bourse BNA Capitaux a fourni une attestation qui confirme avoir accompli toutes les diligences et les démarches qui s'imposent auprès des instances et autorités compétentes concernées et qu'aucune autre autorisation exception faite de celle de la BVMT et du CMF n'est requise.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants (diffusion de 30 % du capital), l'introduction des actions de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 17,000 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Contexte et objectifs de l'opération :

Les actionnaires de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » ont décidé d'ouvrir le capital de la société et de l'introduire sur le marché principal de la cote de la Bourse pour répondre à certains besoins et exigences, à savoir :

- ✓ Accéder à de nouvelles sources de financement visant l'amélioration du coût de ses ressources ;
- ✓ Garantir la liquidité des titres de la société ;
- ✓ Accroître la notoriété de la société auprès de ses clients et de ses fournisseurs ;
- ✓ Bénéficier de l'avantage fiscal en réduisant le taux d'imposition de 35% à 20%.

Décisions ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 28/07/2021, l'Assemblée Générale Ordinaire de la société « STA » tenue le 28/07/2021 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et a donné au Conseil d'Administration tous les pouvoirs pour décider les modalités de cette opération.

Actions offertes au public :

L'introduction de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une cession de la part des actionnaires actuels de **600.000 actions** d'une valeur nominale de 10 DT chacune, représentant un pourcentage d'ouverture de **30%** du capital social actuel dans le public.

L'introduction en Bourse se fera par le moyen de :

- Une **Offre à Prix Ferme (OPF)** de **480 000 actions** représentant **80%** de l'offre au public et **24%** du capital de la STA au prix de 17,000 DT l'action, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- Un **Placement Global** de **120 000 actions**, représentant **20%** de l'offre au public et **6%** du capital social de la STA auprès d'investisseurs institutionnels tunisiens désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 002 DT, centralisé auprès de la BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse.

Le placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci-dessus fixées, préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés à l'OPF et inversement.

1- Présentation de la société :

Dénomination sociale : Société Tunisienne d'Automobiles « STA »

Siège social : Z.I.Borj Ghorbel, la nouvelle médina, 2096 Ben Arous

Forme juridique : Société anonyme.

Législation particulière applicable :

La loi n° 2009-69 du 12/08/2009 relative au commerce de distribution en Tunisie.

La loi n°2001-66 du 10/07/2001 relative à la suppression des autorisations administratives délivrées par les services du Ministère du Commerce et de l'Artisanat.

L'arrêté du ministre du commerce, de l'industrie et du transport du 10 août 1995 tel que modifié par les arrêtés du 15 août 1996 et du 05 février 1999 et portant approbation du cahier des charges relatif à la commercialisation de matériels de transport routier fabriqués localement ou importés.

Date de constitution : 19/05/2014

Capital social : 20.000.000 dinars divisé en 2.000.000 actions ordinaires de nominal dix (10) dinars entièrement libérées.

Objet social :

La société a pour objet : concessionnaire de véhicules.

Toutes ces activités se font sur le territoire Tunisien et à l'étranger.

Et toutes opérations commerciales ; industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utiles à l'objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation

2- Période de validité de l'offre :

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public **du 21/02/2022 au 04/03/2022 inclus**.

La réception des ordres d'achat dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **21/02/2022**. Etant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **04/03/2022**.

3- Date de jouissance des actions :

Les actions à céder dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2021**.

4- Modalités de paiement du prix :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société « STA », tous frais, commissions, courtages et Taxes compris, a été fixé à **17,000 DT**, aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions de la société « STA » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat. En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des ordres d'achat par les investisseurs désirant acquérir des actions de la société « STA » dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès de la BNA Capitaux- Intermédiaire en bourse au comptant au moment du dépôt de l'ordre d'achat.

5- Etablissements domiciliaires :

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les ordres d'achat d'actions de la société « STA » exprimés dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en bourse BNA Capitaux est seul habilité à recueillir, sans frais, les ordres d'achat d'actions de la société « STA » exprimés dans le cadre du Placement Global.

6- Mode de placement, de répartition des titres et modalités de satisfaction des ordres :

L'opération proposée porte sur une offre de **600 000** actions à céder, soit **30%** du capital de la société après réalisation de l'opération. L'introduction en Bourse se fera par le moyen de :

- ✓ Une Offre à Prix Ferme (OPF),
- ✓ Un Placement Global,

comme suit :

	Répartition de l'offre	Nombre d'actions offertes	Montant en DT	% du capital
Offre à Prix Ferme (OPF)	80,0%	480 000	8 160 000	24,0%
Placement Global	20,0%	120 000	2 040 000	6,0%
Total	100,0%	600 000	10 200 000	30,0%

Offre à Prix Ferme :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 480 000 actions seront offertes à une seule catégorie :

Catégorie	Nombre d'actions	Montant (en DT)	En % du capital social	En % de l'offre
Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et institutionnels tunisiens sollicitant au minimum 20 actions et au maximum 10 000 actions pour les non institutionnels et 100 000 actions pour les institutionnels	480 000	8 160 000	24,0%	80,0%
Total	480 000	8 160 000	24,0%	80,0%

Les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération pour les institutionnels et 0,5% du capital à l'issue de l'opération pour les non institutionnels.

Les 480 000 actions seront offertes aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et institutionnels tunisiens sollicitant au minimum 20 actions et au maximum 10 000 actions pour les non institutionnels (soit un maximum de 0,5% du capital social de la société) et 100 000 actions pour les institutionnels (soit un maximum de 5% du capital social de la société).

Les OPCVM donneurs d'ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui donnent des ordres d'achat dans le cadre de l'OPF n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre du Placement Global et inversement.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité d'actions demandées et l'identité complète du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro du Registre National des Entreprises ;
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au Registre National des Entreprises, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à **20 actions**, ni supérieur à :

- 10 000 actions pour les non-institutionnels, soit au plus 0,5% du capital social ;
- 100 000 actions pour les institutionnels (tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement General de la Bourse), soit au plus 5% du capital social ;

En tout état de cause, la quantité demandée par demandeur doit respecter la quantité minimale et maximale fixée.

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre l'ordre d'achat qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé;
- Un nombre d'ordres d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, déposé auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier, par le temps, sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples chez un même intermédiaire, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités, ci-dessus, devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Placement Global :

Dans le cadre du Placement Global, **120 000 actions** représentant **20,0%** de l'offre au public et **6,0%** du capital de la société seront offertes à des investisseurs institutionnels tunisiens désirant acquérir au minimum pour un montant de **250 002 DT**.

Les ordres d'achat seront centralisés auprès de l'intermédiaire en bourse BNA Capitaux.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF, et
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs des titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus, fixées préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit à BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse.

Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du demandeur (l'adresse, la nationalité, le numéro du Registre National des Entreprises) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être ni inférieur à **14 706 actions**, soit l'équivalent d'un montant minimum de **250 002 DT** ni supérieur à **100 000 actions**, soit l'équivalent d'un montant maximum de **1 700 000 DT**.

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat.

Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Toutefois, les actions non acquises dans le cadre du Placement Global pourraient être affectées à l'Offre à Prix Ferme et inversement.

7- Transmission des demandes et centralisation :

Offre à Prix Ferme :

Les intermédiaires en Bourse établissent un état récapitulatif des ordres d'achat reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettent à la BVMT les états des ordres d'achat selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Placement Global :

A l'issue de l'opération de placement, BNA Capitaux intermédiaire en bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du Placement Global au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse et comporter son cachet.

8- Ouverture des plis et dépouillement :

Offre à Prix Ferme :

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de BNA Capitaux, intermédiaire en bourse introducteur, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La Bourse procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet, à soumettre à la commission.

Placement Global :

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Global, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordres d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès-verbal à cet effet, à soumettre à la commission.

9- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre.

En cas de suite positive (diffusion de 30 % du capital), l'avis précisera par intermédiaire en Bourse le nombre d'actions attribuées, les ordres retenus et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

10- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre au public connaîtrait une suite favorable (diffusion de 30 % du capital), la BVMT communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire en bourse, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire en bourse est tenu d'envoyer à Tunisie Clearing les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de Tunisie Clearing.

Tunisie Clearing a attribué, en date du 28/12/2021, aux actions de la Société Tunisienne d'Automobiles le code ISIN : TNGTFLC2986.

Le registre des actionnaires sera tenu par l'intermédiaire en Bourse, BNA Capitaux.

11- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié au bulletin officiel de la BVMT.

12- Avantage fiscal :

Conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la loi 2010-29 du 07 juin 2010 relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions en bourse, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment la loi 2019-78 du 23 décembre 2019 portant loi de finances pour l'année 2020, le taux de l'impôt sur les sociétés est réduit à 20% pour les sociétés soumises à l'IS au taux de 35% et qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la BVMT au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2024, et ce, pendant cinq ans à partir de l'année de l'admission, à condition de respecter la condition du taux d'ouverture du capital au public de 30% au moins.

Par conséquent, et vu que l'introduction de la Société Tunisienne d'Automobiles porte sur la cession au public de 30% de son capital social, elle pourrait bénéficier de cet avantage fiscal.

13- Contrat de liquidité :

Un contrat de liquidité pour une période d'un an à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de la « STA », a été établi entre la BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse et les cinq actionnaires suivants de la STA, à savoir : M. Nouri CHAABANE, M. Amenallah BEN TEMESSEK, ATID SICAF, Consortium des Immobilières Maghrébines et Hôtel le Palace portant sur un montant de 1 000 000 DT et 58 800 actions.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le N°22-1069 du 19 janvier 2022, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA », de BNA Capitaux - intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn

2022 - AC - 005

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Tunisienne des Marchés de Gros -SOTUMAG-
Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

**AVIS D'APPEL A LA CANDIDATURE
D'un Membre au Conseil d'Administration de la SOTUMAG
Représentant les Actionnaires Minoritaires
Pour les années 2022-2023-2024**

Objet:

La société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » se propose de lancer un appel à la candidature pour la désignation d'un membre au Conseil d'Administration représentant les actionnaires minoritaires.

De ce fait, la « SOTUMAG » informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de la prochaine AGO dont la date sera fixée ultérieurement.

1- Conditions de participation :

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre obligatoirement une personne physique.
- Porteur au moins d'une maîtrise ou d'un diplôme équivalent, et une expérience professionnelle d'au moins de 10 ans.
- Ne pas être parmi les anciens actionnaires ou parmi les anciens propriétaires des actions de la société avant son introduction en bourse.
- Ne pas être détenteur individuellement de plus de 0,5% du capital social de la SOTUMAG.
- Ne pas être agent ou ancien agent de la SOTUMAG, conseiller, banquier, expert-comptable de l'entreprise.
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales.

2- Composition du dossier de candidature :

Le dossier doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président Directeur Général de la Société Tunisienne des Marchés de Gros et une fiche de candidature dûment remplie (Annexe 1).
- Une copie de la CIN.
- Un extrait du dossier judiciaire (bulletin N°3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt de dossier.
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (Annexe 2).
- Une attestation récente du nombre d'actions « SOTUMAG » détenues par le candidat lui-même. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires : BNA Capitaux sise rue Tahar Haddad, complexe le banquier, les berges du lac 1053 Tunis.
- Le CV détaillé du candidat signé et daté avec une copie de diplôme scientifique.

3- Date limite de dépôt de candidature :

Les candidatures doivent être présentées obligatoirement dans une enveloppe fermée portant la mention :

« A ne pas ouvrir

Candidature d'un membre du conseil d'administration représentant les actionnaires minoritaires »

Au nom du Président Directeur Général de la SOTUMAG et parvenir soit directement au bureau d'ordre de la société soit par lettre recommandée avec accusé de réception ou par Rapide Poste au siège de la société sis au :

« MIN de Bir El Kassâa Route de Naâssen 2059 Bir Kassâa Ben Arous »

Au plus tard le **17 MARS 2022 à 13 H 00** (le cachet du bureau d'ordre de la société fait foi).

La liste des candidatures répondant aux conditions retenues et leurs dossiers seront mis à la disposition des actionnaires avant la date prévue pour les élections.

Les actionnaires seront informés du lieu et de la date de la séance d'élection (Réunion de l'AGO statuant sur l'exercice 2021) par un avis au bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier (CMF), au JORT, au journal officiel RNE, et dans deux (02) journaux quotidiens dont l'un en langue arabe.

Les votes se feront au cours d'une séance spéciale de la réunion de l'AGO de l'année 2021 où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et le résultat sera proposé à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire pour la désignation d'un membre au conseil d'administration représentant les actionnaires minoritaires.

* *Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 1

FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom:

N° CIN:

Profession / Activité :

.....

Formation académique du candidat:

.....

Historique en tant qu'administrateur:

.....

.....

.....

Signature

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné :

N° CIN:

Demeurant à :

.....

.....

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la « SOTUMAG ». Déclare formellement sur l'honneur ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes.

Signature

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2022-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société réunie le **27/04/2021** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (**150.000.000 DT**) sur 2021 et 2022 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **31/01/2022** a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire « **HL 2022-1** » à savoir :

- a. **Montant de l'emprunt obligataire** : 30 000 000 dinars.
- b. **Nominal de l'obligation** : 100 dinars par Obligation ;
- c. **Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- d. **Prix d'émission** : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- e. **Taux d'intérêt**
 - Catégorie A : **9,60%** ;
 - Catégorie B : **9,80%** ;
- f. **Durée**
 - Catégorie A : 5 ans ;
 - Catégorie B : 7 ans dont deux années de grâce ;
- g. **Amortissement normal** : les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de la valeur nominale, soit **20** dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie **A** et à la troisième année pour la catégorie **B**.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant nominal de l'emprunt

L'emprunt obligataire « **HL 2022-1** » est d'un montant de 30 000 000 dinars divisé en 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « **HL 2022-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **21/02/2022** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **25/03/2022**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (**30 000 000** dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de **300 000** obligations.

En cas de non placement intégral de l'émission au **25/03/2022**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **21/02/2022** auprès de **MAC SA** intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la mobilisation des ressources nécessaires à l'exploitation d'Hannibal Lease.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

Nature, forme et délivrance des titres

Dénomination de l'emprunt : HL 2022-1

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : Nominatives.

Législation sous laquelle les titres sont créés : les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : livre 4 - titre premier, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100** dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **25/03/2022**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la cotation en bourse est fixée au **25/03/2022**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

-Taux fixe : Taux annuel brut de **9,60%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont deux années de grâce

-Taux fixe : Taux annuel brut de **9,80%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le **25/03** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **25/03/2027** pour la catégorie A et le **25/03/2029** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le jj/jj de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **25/03/2023** pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **25/03/2023** pour la catégorie A.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **25/03/2025** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **9,60%** l'an pour la catégorie A et de **9,80%** pour la catégorie B.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « **HL 2022-1** » seront émises selon deux catégories :

- ✓ **Une Catégorie A :** sur une durée de 5 ans ;
- ✓ **Une Catégorie B :** sur une durée de 7 ans dont deux années de grâce ;

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour la catégorie B.

Duration : La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,67** années pour la catégorie A et de **4,12** années pour la catégorie B.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation

Notation de la société :

Le **21/10/2021**, l'agence de notation Fitch Ratings a abaissé la note nationale à long terme de « **Hannibal Lease** » de « **BB-(tun)** » à « **B+(tun)** » avec perspective stable ainsi la note de la société s'établit comme suit :

- ✓ Note à long terme : **B+ (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/hannibal-lease-sa-86321712#ratings>

Notation de l'émission

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **02/02/2022** une notation provisoire à long terme «**B+(EXP) (tun)** » à l'emprunt obligataire « **HL 2022- 01** » objet de la note d'opération.

Selon l'agence de Notation Fitch Ratings, la note « **B+ (tun)**» indique une qualité de créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payé en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables.

Une notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard l'Intermédiaire en Bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Hannibal Lease s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne.

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès- verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires. Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par l'article **52 c** du code de l'IRPP et de l'IS, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article **39** du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article **24** de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (**10 000 dinars**) sans que ce montant n'excède six mille dinars (**6 000 dinars**) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt obligataire « **HL 2022-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier ainsi que la quantité des obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe à mi-novembre 2021, quatorze (**14**) emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt obligataire « **HL 2022-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **HL 2022-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction du présent emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 04/02/2022 sous le n°22-1071 et du document de référence « HL 2021 » enregistré auprès du CMF en date du 31/01/2022 sous le n°22-001.

La note d'opération et le document de référence « HL 2020 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman – Les Berges du Lac- 1053 Tunis, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsacom.tn

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
<i>SICAV OBLIGAIRES DE CAPITALISATION</i>					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	208,788	210,132	210,137
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	143,113	144,151	144,160
3 UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	119,334	120,122	120,138
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	128,525	129,533	129,551
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	124,675	125,472	125,486
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	124,360	125,350	125,371
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	119,831	120,606	120,622
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	48,476	48,742	48,747
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	34,865	35,094	35,099
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	118,444	119,299	119,315
<i>FCP OBLIGAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
11 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	18,458	18,581	18,583
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	130,231	130,750	130,787
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,194	1,230	1,230
14 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	125,198	126,043	126,055
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,212	12,288	12,290
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	175,986	177,282	177,309
17 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,097	12,164	12,165
18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,085	100,825	100,832
19 ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	102,185	102,992	103,009
20 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE***	BNA CAPITAUX	03/04/07	14,495	14,527	14,527
<i>FCP OBLIGAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
21 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,952	1,966	1,967
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>					
22 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	65,900	66,225	66,232
23 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	139,219	138,028	138,065
24 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,364	106,987	107,147
25 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	111,243	112,026	112,043
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
26 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	139,028	139,452	139,568
27 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	533,143	534,321	534,697
28 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,906	138,759	138,913
29 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	176,092	177,212	177,796
30 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	98,227	101,835	101,788
31 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	131,857	132,411	132,353
32 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	167,720	172,019	171,787
33 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,704	149,655	149,722
34 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,129	23,131	23,135
35 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	92,104	93,487	93,411
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
36 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2242,121	2249,952	2252,683
37 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,962	131,688	132,664
38 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	216,057	221,668	219,680
39 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,980	2,990	2,981
40 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,679	2,688	2,681
41 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	65,250	65,929	66,142
42 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,336	1,342	1,343
43 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,229	1,247	1,243
44 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,200	1,220	1,217
45 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	106,676	109,299	109,930
46 AL AMANAH PRUDENCE FCP **	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
47 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1187,879	1190,706	1187,477
48 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	13,229	13,323
49 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,355	10,526	10,509
50 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	11,433	12,120	12,308
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>					
51 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	88,113	88,237	88,597
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
52 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,288	1,314	1,305

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
53 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/21	4,548	109,644	110,229	110,242	
54 AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	31/05/21	3,712	101,621	102,163	102,175	
55 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	14/09/21	5,309	107,869	108,655	108,672	
56 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	24/05/21	5,398	105,079	105,825	105,841	
57 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	28/05/21	6,883	107,086	107,958	107,964	
58 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	26/05/21	5,411	109,883	110,628	110,641	
59 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	21/05/21	5,277	106,472	107,190	107,205	
60 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/21	4,821	103,512	104,194	104,208	
61 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/06/21	2,630	103,245	103,798	103,806	
62 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/04/21	5,706	107,099	107,863	107,880	
63 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	03/05/21	6,342	109,109	109,929	109,947	
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/21	4,085	106,026	106,551	106,561	
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	28/05/21	3,660	105,277	105,802	105,813	
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	26/03/21	4,941	105,388	106,091	106,098	
67 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	25/05/21	4,129	104,652	105,371	105,386	
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/21	5,449	104,146	104,783	104,798	
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	28/05/21	3,709	106,957	107,431	107,441	
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	24/05/21	5,407	104,691	105,417	105,431	
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/05/21	5,757	102,939	103,590	103,604	
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	31/05/21	4,222	107,582	108,221	108,235	
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	28/04/21	4,022	103,256	103,800	103,812	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	18/05/21	3,742	109,904	110,539	110,552	
75 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	5,114	106,205	106,952	106,932	
76 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	4,033	108,972	109,773	109,790	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
77 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	21/05/21	7,610	111,053	111,809	111,910	
SICAV MIXTES								
78 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/21	0,199	66,230	64,681	64,640	
79 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	21/05/21	0,442	99,498	98,826	99,086	
80 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/04/21	0,730	18,119	18,236	18,245	
81 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	26/03/21	5,216	289,132	287,693	288,474	
82 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/21	15,763	2272,799	2265,196	2258,531	
83 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	19/05/21	1,823	70,374	70,891	70,891	
84 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	27/05/21	1,629	55,762	56,072	56,087	
85 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	106,784	106,933	106,912	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
86 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/05/21	0,273	11,901	11,642	11,650	
87 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/05/21	1,045	15,054	15,873	15,849	
88 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	19/05/21	0,081	15,964	16,030	16,036	
89 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	19/05/21	0,184	14,003	14,076	14,081	
90 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,701	9,007	9,042	
91 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/21	0,728	101,175	103,566	103,487	
92 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	79,110	80,488	80,968	
93 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	80,317	83,474	83,949	
94 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/21	3,448	101,183	103,317	103,554	
95 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	93,645	93,956	94,298	
96 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,316	10,476	10,472	
97 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	04/02/21	1,451	99,459	100,930	101,336	
98 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/21	1,001	153,044	149,628	149,793	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
99 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	16/06/21	0,523	103,493	106,692	106,254	
100 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	0,686	118,376	120,890	120,960	
101 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	119,753	121,399	121,183	
102 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,561	186,219	188,728	189,152	
103 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,750	172,970	174,404	174,917	
104 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	3,399	168,703	170,130	170,325	
105 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	31/05/21	0,127	22,411	23,219	23,361	
106 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	141,096	145,035	145,181	
107 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	157,511	159,927	158,540	
108 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	14/12/15	31/05/21	130,593	5414,197	5425,997	5409,354	
109 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
110 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	02/06/21	1,594	89,960	92,247	91,818	
111 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	31/05/21	105,254	4559,325	4664,234	4657,439	
112 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	22/04/21	0,227	10,240	10,429	10,425	
113 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	28/05/21	5,728	168,487	170,033	169,874	
114 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	24/05/21	106,138	10967,515	11172,207	11172,969	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
115 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	2,806	124,018	124,667	124,727	

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

*** Initialement dénommé BNAC PROGRÈS FCP

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la Banque de Tunisie et des Emirats -BTE- et l'ouverture au public du fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR TANMYA », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

DERNIERE MISE A JOUR : 28/01/2022

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
42. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
46. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
47. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téoulba-	73 604 149
52. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
53. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
55. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
56. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
57. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
58. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
59. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
60. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
61. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
64. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
65. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
66. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957

67. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
68. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
74. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
75. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
76. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
77. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. BTK Leasing	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899

23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
39. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
40. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
41. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	71 550 711
43. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-		73 524 000
44. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleïla -Sfax El Jadida-	74 401 510
56. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910

60.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000

97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette-1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 28/01/2022

22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT- TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 28/01/2022

50	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
51	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
57	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
58	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
63	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUIDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
69	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

DERNIERE MISE A JOUR : 28/01/2022

76	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
81	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
82	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
83	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
84	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
85	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
86	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
87	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
90	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
91	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
92	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
93	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
96	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
98	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
99	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

104	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
105	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
106	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
108	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
109	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
110	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
113	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053- Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

GENERALE OBLIG SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETTEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2021

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « GENERALE OBLIG-SICAV » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2021, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 12.139.167, un actif net de D : 12.088.704 et un bénéfice de la période de D : 191.955.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « GENERALE OBLIG-SICAV » comprenant le bilan au 31 Décembre 2021, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « GENERALE OBLIG-SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 28 Janvier 2022

Le commissaire aux comptes :

**FINOR
Karim DEROUICHE**

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2021	31/12/2020
Portefeuille-titres	4	6 210 255,712	6 039 293,772
Obligations et valeurs assimilées		5 691 080,884	5 463 622,534
Titres des Organismes de Placement Collectif		519 174,828	575 671,238
Placements monétaires et disponibilités		5 919 843,165	5 881 967,317
Placements monétaires	5	4 478 020,928	4 490 858,068
Disponibilités		1 441 822,237	1 391 109,249
Créances d'exploitation	6	9 068,467	9 538,315
TOTAL ACTIF		12 139 167,344	11 930 799,404
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	29 334,499	32 687,343
Autres créditeurs divers	8	21 129,227	18 064,945
TOTAL PASSIF		50 463,726	50 752,288
ACTIF NET			
Capital	9	11 537 997,185	11 247 777,639
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		550 706,433	632 269,477
ACTIF NET		12 088 703,618	11 880 047,116
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		12 139 167,344	11 930 799,404

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	<i>Note</i>	<i>du 01/10/2021 au 31/12/2021</i>	<i>du 01/01/2021 au 31/12/2021</i>	<i>du 01/10/2020 au 31/12/2020</i>	<i>du 01/01/2020 au 31/12/2020</i>	<i>du 01/01/2021 au 30/09/2021</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	89 895,099	419 136,358	97 029,485	445 856,633	329 241,259
Revenus des obligations et valeurs assimilées		89 895,099	361 280,970	97 029,485	336 834,161	271 385,871
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	57 855,388	-	109 022,472	57 855,388
Revenus des placements monétaires	11	89 127,035	365 201,864	62 238,312	309 157,644	276 074,829
Revenus des prises en pension	12	23 256,282	98 461,056	19 826,249	102 389,312	75 204,774
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		202 278,416	882 799,278	179 094,046	857 403,589	680 520,862
Charges de gestion des placements	13	(24 885,032)	(102 005,761)	(22 283,693)	(86 772,135)	(77 120,729)
REVENU NET DES PLACEMENTS		177 393,384	780 793,517	156 810,353	770 631,454	603 400,133
Autres charges	14	(6 489,472)	(26 553,233)	(6 822,896)	(24 737,370)	(20 063,761)
RESULTAT D'EXPLOITATION		170 903,912	754 240,284	149 987,457	745 894,084	583 336,372
Régularisation du résultat d'exploitation		4 663,912	(203 533,851)	(42 569,577)	(113 624,607)	(208 197,763)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		175 567,824	550 706,433	107 417,880	632 269,477	375 138,609
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(4 663,912)	203 533,851	42 569,577	113 624,607	208 197,763
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		15 768,537	4 967,864	8 113,038	(62 297,783)	(10 800,673)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		5 282,687	9 577,846	5 522,299	10 152,052	4 295,159
RESULTAT NET DE LA PERIODE		191 955,136	768 785,994	163 622,794	693 748,353	576 830,858

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisien)

<i>Note</i>	<i>du</i> 01/10/2021	<i>du</i> 01/01/2021	<i>du</i> 01/10/2020	<i>du</i> 01/01/2020	<i>du</i> 01/01/2021
	<i>au</i> 31/12/2021	<i>au</i> 31/12/2021	<i>au</i> 31/12/2020	<i>au</i> 31/12/2020	<i>au</i> 30/09/2021
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	191 955,136	768 785,994	163 622,794	693 748,353	576 830,858
Résultat d'exploitation	170 903,912	754 240,284	149 987,457	745 894,084	583 336,372
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	5 282,687	9 577,846	5 522,299	10 152,052	4 295,159
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	15 768,537	4 967,864	8 113,038	(62 297,783)	(10 800,673)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 205 530,701	(560 129,492)	(529 353,002)	945 564,943	(1 765 660,193)
Souscriptions					
- Capital	5 180 430,860	66 565 695,724	17 188 547,712	32 588 572,884	61 385 264,864
- Régularisation des sommes non distribuables	292 529,732	3 693 825,643	970 947,991	1 856 106,272	3 401 295,911
- Régularisation des sommes distribuables	203 497,114	1 577 332,275	911 601,698	1 290 370,228	1 373 835,161
Rachats					
- Capital	(4 039 037,200)	(66906257,440)	(17647252,392)	(31 60304,608)	(62 867 220,240)
- Régularisation des sommes non distribuables	(233 056,603)	(3 709 859,568)	(999 026,736)	(1 783 184,998)	(3 476 802,965)
- Régularisation des sommes distribuables	(198 833,202)	(1 780 866,126)	(954 171,275)	(1 403 994,835)	(1 582 032,924)
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 397 485,837	208 656,502	(365 730,208)	1 639 313,296	(1 188 829,335)
ACTIF NET					
En début de période	10 691 217,781	11 880 047,116	12 245 777,324	10 240 733,820	11 880 047,116
En fin de période	12 088 703,618	12 088 703,618	11 880 047,116	11 880 047,116	10 691 217,781
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	86 801	99 973	104 283	90 706	99 973
En fin de période	96 946	96 946	99 973	99 973	86 801
VALEUR LIQUIDATIVE	124,695	124,695	118,832	118,832	123,169
TAUX DE RENDEMENT	1,24%	4,93%	1,20%	5,25%	3,65%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 Décembre 2021

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 26 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la GENERALE OBLIG-SICAV est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement «CGI», le dépositaire étant l'ATB.

La GENERALE OBLIG-SICAV est devenue une sicav de capitalisation par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2017.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « GENERALE OBLIG-SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à D : 6.210.255,712 , s'analysant ainsi :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% actif net
Obligations et valeurs assimilés				
		5 536 636,750	5 691 080,884	47,08%
Obligations des sociétés				
		5 536 265,500	5 690 699,456	47,07%
EO AIL 2015/1 CAT B	4 000	80 000,000	82 037,129	0,68%
EO SUB AMEN BANK 2012	6 667	66 670,000	67 836,504	0,56%
EO SUB AMEN BANK 2009 A	3 000	59 880,000	60 545,210	0,50%
EO SUB AMEN BANK 2009 B	3 000	59 880,000	60 744,284	0,50%
EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+0,85%)	3 000	79 890,000	81 415,068	0,67%
EO AMEN BANK SUB 2020 B	5 000	500 000,000	532 565,479	4,41%
EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	220 000,000	228 771,314	1,89%
EO SUB ATB 2017 CAT A	1 000	80 000,000	84 241,039	0,70%
EO ATL 2017/1 CAT A	2 000	40 000,000	41 933,967	0,35%
EO ATL 2017-2 CAT A	1 500	60 000,000	63 069,551	0,52%
EO ATL 2020-1	5 000	400 000,000	406 954,380	3,37%
EO ATL 2021/1	5 000	500 000,000	500 000,000	4,14%
EO BTK 2009	1 000	26 625,500	27 898,071	0,23%
EO CIL 2018/1	1 900	114 000,000	123 243,432	1,02%
EO CIL 2017/2	1 110	44 400,000	46 659,072	0,39%
EO CIL 2020/1	10 000	700 000,000	704 349,589	5,83%
EO HL 2017/2	1 000	20 000,000	20 586,850	0,17%
EO UIB 2009/1	2 000	39 920,000	40 728,462	0,34%
EO UIB 2011/1 CAT B	2 500	125 000,000	127 209,315	1,05%
EO UIB SUB 2016	3 000	60 000,000	63 503,342	0,53%
EO BTE 2016	1 500	30 000,000	31 659,221	0,26%
EO UNIFACTOR 2018 CB (TMM+2,5%)	1 500	60 000,000	60 367,420	0,50%
EO BH SUB 2018-1	2 500	100 000,000	104 320,438	0,86%
EO BH SUB 2019-1	2 000	120 000,000	127 390,685	1,05%
EO BH SUB 2021/2	5 000	500 000,000	507 121,030	4,19%
EO ABC 2020/1 CAT A	10 000	800 000,000	837 225,206	6,93%
EO TLF 2021-1	1 500	150 000,000	158 323,398	1,31%
EO SUB STB 2021/1	5 000	500 000,000	500 000,000	4,14%
Emprunt national		371,250	381,428	0,00%
Emprunt National 2014/CAT/C	10	371,250	381,428	0,00%
Titres des Organismes de Placement Collectif		469 715,824	519 174,828	4,29%
Titres des OPCVM		469 715,824	519 174,828	4,29%
FINA O SICAV	1 000	104 697,981	119 831,000	0,99%
SICAV ENTREPRISE	1 104	112 837,242	118 770,528	0,98%
FCP SALAMETT CAP	2 500	27 069,552	46 145,000	0,38%

FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147,500	30 242,500	0,25%
FCP HELION MONEO	500	50 990,500	53 102,500	0,44%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	900	94 758,232	96 261,300	0,80%
SANADET SICAV	500	54 214,817	54 822,000	0,45%
TOTAL		6 006 352,574	6 210 255,712	51,37%
Pourcentage par rapport à l'Actif				51,16%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à D : 4.478.020,928 , se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net
Créances sur opérations de pensions livrées		999 680,966	1 000 097,500	8,27%
Pension Livrée ABANK 7,5% au 31/01/2022 pour 32 jours		999 680,966	1 000 097,500	8,27%
Certificats de dépôt	2 500 000	3 471 760,273	3 477 923,428	28,77%
Certificat de dépôt ATB au 08/02/2022 à 8% pour 40 jours	500 000	496 475,766	496 651,977	4,11%
Certificat de dépôt BTE au 19/01/2022 à 7,25% pour 20 jours	1 000 000	996 790,704	997 111,634	8,25%
Certificat de dépôt TSB au 31/01/2022 à 7,75% pour 60 jours	1 000 000	989 798,437	994 899,219	8,23%
Certificat de dépôt UNIFACTOR au 01/03/2022 à 8,60% pour 60 jours	500 000	494 347,683	494 441,889	4,09%
Certificat de dépôt UNIFACTOR au 25/02/2022 à 8,60% pour 60 jours	500 000	494 347,683	494 818,709	4,09%
TOTAL		4 471 441,239	4 478 020,928	37,04%
Pourcentage par rapport au total des actifs				36,89%

Note 6: Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31/12/2021 à D : 9.068,467 contre D : 9.538,315 au 31/12/2020 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2021</u>	-	<u>31/12/2020</u>	-
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	7 710,659	-	9 538,315	-
Intérêts sur obligations à recevoir	1 357,808	-	-	-
Total	9 068,467		9 538,315	

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2021 à D : 29.334,499 contre D : 32.687,343 au 31/12/2020 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2021</u>	-	<u>31/12/2020</u>	-
Rémunération du dépositaire	5 949,160		11 899,295	
Rémunération du gestionnaire	23 385,339		20 788,048	
Total	<u>29 334,499</u>		<u>32 687,343</u>	

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2021 à D : 21.129,227 contre D : 18.064,945 au 31/12/2020 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2021</u>	-	<u>31/12/2020</u>	-
Honoraires du commissaire aux comptes	8 205,837		9 049,299	
CMF	1 380,109		1 207,317	
Etat, retenue à la source	11 543,281		7 808,329	
Total	<u>21 129,227</u>		<u>18 064,945</u>	

(*) L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «GENERALE- OBLIG SICAV» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 41.798, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

La charge constatée au titre du deuxième trimestre 2017 s'est élevée à D : 10.535,380, le cumul de la contribution prise en charge au 30 juin 2017, s'élève à D : 20.727,215.

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2021 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2020

Montant	11 247 777,639
Nombre de titres	99 973
Nombre d'actionnaires	339

Souscriptions réalisées

Montant	66 565 695,724
Nombre de titres émis	591 653
Nombre d'actionnaires nouveaux	119

Rachats effectués

Montant	(66 906 257,440)
Nombre de titres rachetés	(594 680)
Nombre d'actionnaires sortants	(110)

Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	3 110,361
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 577,846
Plus (ou moins) value réalisées sur cession de titres	4 967,864
Résultat incorporé à la VL	(A) 632 269,477
Régularisation du résultat incorporé à la VL	(19 144,286)

Capital au 31-12-2021

Montant	11 537 997,185
Nombre de titres	96 946
Nombre d'actionnaires	348

(A): Selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2021.

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 89.895,099 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2021, contre D : 97.029,485 pour la même période de l'exercice 2020, et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2021	du 01/01 au 31/12/2021	du 01/10 au 31/12/2020	du 01/01 au 31/12/2020
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>				
<i>Revenus des obligations</i>				
- intérêts	89 890,297	361 259,033	97 015,916	336 804,742
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables</i>				
<i>sur le marché financier</i>				
- intérêts (Emprunt National)	4,802	21,937	13,569	29,419
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>				
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>				
- Dividendes	-	57 855,388	-	109 022,472
Total	89 895,099	419 136,358	97 029,485	445 856,633

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10 au 31.12.2021 à D : 89.127,035, contre D : 62.238,312 pour la même période de l'exercice 2020, et se détaille ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2021	du 01/01 au 31/12/2021	du 01/10 au 31/12/2020	du 01/01 au 31/12/2020
Intérêts des dépôts à vue	8 827,963	44 644,237	9 912,284	37 787,917
Intérêts des certificats de dépôts	80 299,072	320 557,627	52 326,028	271 369,727
Total	89 127,035	365 201,864	62 238,312	309 157,644

Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2021	du 01/01 au 31/12/2021	du 01/10 au 31/12/2020	du 01/01 au 31/12/2020
Intérêts des pensions livrées	23 256,282	98 461,056	1826,249	102 389,312
Total	23 256,282	98 461,056	19826,249	102 389,312

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2021 à D : 24.885,032, contre D : 22.283,693 pour la période allant du 01/10 au 31/12/2020, se détaillant ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2021	du 01/01 au 31/12/2021	du 01/10 au 31/12/2020	du 01/01 au 31/12/2020
Commission de gestion de la CGI	23 385,340	96 055,896	20 788,049	80 822,073
Rémunération du dépositaire	1 499,692	5 949,865	1 495,644	5 950,062
Total	24 885,032	102 005,761	22283,693	86 772,135

Note 14 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2021 à D : 6.489,472, contre D : 6.822,896 pour la période allant du 01/10 au 31/12/2020, se détaillant ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2021	du 01/01 au 31/12/2021	du 01/10 au 31/12/2020	du 01/01 au 31/12/2020
Honoraires commissaire aux comptes	2 520,524	9 999,905	2 513,624	9 999,852
Redevance CMF	3 930,308	16 143,865	3 493,796	13 583,557
Contribution Sociale de Solidarité	-	200,000	-	200,000
Autres	38,640	209,463	815,476	953,961
Total	6 489,472	26 553,233	6 822,896	24 737,370

Note 15 : Autres informations**Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

La banque "ARAB TUNISIAN BANK" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D : 5.000 HT.

SICAV PLUS

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2021, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.115.548, un actif net de D : 1.112.134 et un bénéfice de la période de D : 41.256.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 31 Décembre 2021, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « SICAV PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 26 janvier 2022

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2021	31/12/2020
Portefeuille-titres			
	4	888 143	755 929
Actions et droits rattachés		39	37
Obligations et valeurs assimilées		888 104	755 892
Placements monétaires et disponibilités		227 402	195 092
Placements monétaires	5	227 402	195 092
Créances d'exploitation		3	3
TOTAL ACTIF		1 115 548	951 024
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	2 359	2 333
Autres créditeurs divers	7	1 055	1 718
TOTAL PASSIF		3 414	4 051
ACTIF NET			
Capital	8	1 075 342	915 083
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		36 792	31 890
ACTIF NET		1 112 134	946 973
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 115 548	951 024

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	<i>Période du 01/10 au 31/12/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2021</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2020</i>	<i>Année 2020</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	10 598	39 430	10 998	58 060
Revenus des actions		-	3	-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées		10 598	39 427	10 998	58 060
Revenus des placements monétaires	10	1 177	8 102	2 099	7 777
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		11 775	47 532	13 097	65 837
Charges de gestion des placements	11	(2 775)	(10 511)	(2 745)	(14 468)
REVENU NET DES PLACEMENTS		9 000	37 021	10 352	51 369
Autres charges	12	(381)	(1 434)	(382)	(1 861)
Contribution Sociale de Solidarité		(50)	(200)	(50)	(200)
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 569	35 387	9 920	49 308
Régularisation du résultat d'exploitation		544	1 405	(14 291)	(17 418)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		9 114	36 792	(4 371)	31 890
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(544)	(1 405)	14 291	17 418
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		546	3 945	(7 634)	(5 361)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		1 545	1 924	9 127	12 958
RESULTAT DE LA PERIODE		10 660	41 256	11 413	56 905

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2021</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2020</i>	<i>Année 2020</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	10 660	41 256	11 413	56 905
Résultat d'exploitation	8 569	35 387	9 920	49 308
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	546	3 945	(7 634)	(5 361)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 545	1 924	9 127	12 958
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	19 573	123 906	(525 653)	(918 153)
Souscriptions				
- Capital	64 418	684 659	25 132	102 760
- Régularisation des sommes non distribuables	2 562	25 176	1 069	4 091
- Régularisation des sommes distribuables	2 032	9 707	868	1 657
Rachats				
- Capital	(46 109)	(566 477)	(516 033)	(968 531)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 842)	(20 857)	(21 530)	(39 056)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 488)	(8 302)	(15 159)	(19 075)
VARIATION DE L'ACTIF NET	30 233	165 162	(514 241)	(861 249)
ACTIF NET				
En début de période	1 081 901	946 973	1 461 214	1 808 221
En fin de période	1 112 134	1 112 134	946 973	946 973
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	16 575	14 944	23 304	29 688
En fin de période	16 874	16 874	14 944	14 944
VALEUR LIQUIDATIVE	65,908	65,908	63,368	63,368
TAUX DE RENDEMENT	0,97%	4,01%	1,06%	4,04%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 DECEMBRE 2021

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2021 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021, à D : 888.143 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net
Actions & droits rattachés		27	39	0,00%
TPR	9	27	39	0,00%
Obligations et valeurs assimilées		841 072	888 104	79,86%
Obligations des sociétés		193 334	201 158	18,09%
ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM +2.2%	1 500	60 000	62 007	5,58%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	10 000	10 145	0,91%
ATL 2014-3 CAT C	1 000	20 000	21 115	1,90%
BTE 2010 B	600	27 000	27 367	2,46%
TL SUBORDONNE 2016 CAT.B TF	90	5 103	5 470	0,49%
TL 2017-1 CAT,B TF 7,80%	240	14 400	14 912	1,34%
TL SUB 2018 - CAT. A TF 10.60	543	31 831	34 700	3,12%
UIB 2011/1 TR B	500	25 000	25 442	2,29%
Bons du Trésor Assimilables		542 338	580 417	52,19%
BTA 12/10/2023 6%	101	94 850	100 484	9,04%
BTA 11/02/2022 6%	45	42 638	46 868	4,21%
BTA 11/08/2022 5,60%	141	134 073	142 741	12,83%
BTA 11/03/2026 6.3%	100	91 900	100 368	9,02%
BTA 12/01/2024 6.00%	56	52 192	57 489	5,17%
BTA 13 AVRIL 2023 6.00%	130	126 685	132 467	11,91%
Emprunt National		105 400	106 529	9,58%
EMPRUNT NATIONAL 2021 CA TF	11 000	105 400	106 529	9,58%
Total		841 099	888 143	79,86%
Pourcentage par rapport au total des actifs				79,61%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2021 à D : 227.402, contre D : 195.092 au 31.12.2020, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net
Dépôt à vue		226 459	227 402	20,45%
Amen bank pasteur		226 459	227 402	20,45%
Total général		226 459	227 402	20,45%
Pourcentage par rapport au total des actifs				20,38%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.12.2021 à D : 2.359, contre D : 2.333 au 31.12.2020 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2020 et se détaille ainsi :

	<u>30/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Montant HT	2 332	2 307
TVA	443	438
Total TTC	2 775	2 745
Retenue à la source	416	412
Net à payer	2 359	2 333

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2021 à D : 1.054, contre D : 1.718 au 31.12.2020, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Redevance CMF	94	82
Retenues à la source à payer	416	412
TCL	14	11
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	330	1 014
Contribution sociale de solidarité	200	200
Achats titres à décaisser	-	
Total	1 055	1 718

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2020

Montant	915 083
Nombre de titres	14 944
Nombre d'actionnaires	421

Souscriptions réalisées

Montant	684 659
Nombre de titres émis	11 181
Nombre d'actionnaires nouveaux	421

Rachats effectués

Montant	(566 477)
Nombre de titres rachetés	(9 251)
Nombre d'actionnaires sortants	(58)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 945
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	1 924
Régularisation des sommes non distribuables	201
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	31 890
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	4 118

Capital au 31-12-2021

Montant	1 075 342
Nombre de titres	16 874
Nombre d'actionnaires	784

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 28 Mai 2021.

Note 9 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 10.598, pour la période allant du 01.10 au 31.12.2021, contre D : 10.998 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2020 et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2021	du 01/01 au 31/12/2021	du 01/10 au 31/12/2020	du 01/01/2020 au 31/12/2020
<u>Revenus des actions</u>				
- Dividendes	-	3	-	-
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>				
<i>Revenus des obligations</i>				
- Intérêts	3 106	14 202	4 798	23 479
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>				
- Intérêts (BTA, Emprunt National)	7 492	25 225	6 199	34 580
TOTAL	10 598	39 430	10 998	58 060

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10 au 31.12.2021 à D : 1.177, contre D : 2.099 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2020, il représente le montant des intérêts au titre du quatrième trimestre 2021 sur les dépôts et les BTCT, et se détaille comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2021	du 01/01 au 31/12/2021	du 01/10 au 31/12/2020	du 01/01 au 31/12/2020
Intérêts des dépôts à vue	949	3 017	737	4 226
Intérêts des BTCT	228	5 085	1 362	3 551
TOTAL	1 177	8 102	2 099	7 777

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2021 à D : 2.775, contre D : 2.745 sur la même période de l'exercice 2020, et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du quatrième trimestre 2021.

	du 01/10 au 31/12/2021	du 01/01 au 31/12/2021	du 01/10 au 31/12/2020	du 01/01 au 31/12/2020
Commission de gestion	2 775	10 511	2 745	14 468
TOTAL	2 775	10 511	2 745	14 468

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/10 au 31/12/2021 à D : 381, contre D : 382 pour la même période de l'exercice 2020, et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2021	du 01/01 au 31/12/2021	du 01/10 au 31/12/2020	du 01/01 au 31/12/2020
Redevance CMF	278	1 051	275	1 447
TCL	33	123	50	190
Autres	71	260	57	224
TOTAL	381	1 434	382	1 861

Note 13 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération brute de 1,5% TTC l'an, sur les placements en actions et de 1%TTC l'an sur le reliquat de l'actif net.

Rémunération du dépositaire :

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

TUNISIE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2021

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « TUNISIE SICAV » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2021, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 667 855 185 dinars, un actif net de 662 953 470 dinars et un bénéfice de la période de 8 607 456 dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « TUNISIE SICAV » comprenant le bilan au 31 Décembre 2021, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ».

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la Société « TUNISIE SICAV » arrêtés au 31 Décembre 2021, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « TUNISIE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

Tunis, le 31 Janvier 2022

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2021	31/12/2020
Portefeuille-titres	4	419 847 059	337 370 060
Obligations et valeurs assimilées		407 594 775	320 406 638
Titres des Organismes de Placement Collectif		12 252 283	16 963 422
Placements monétaires et disponibilités		248 008 126	338 865 511
Placements monétaires	5	248 007 037	338 864 960
Disponibilités		1 089	551
Créances d'exploitation	6	0	1 501 395
TOTAL ACTIF		667 855 185	677 736 966
PASSIF			
Dettes sur opérations de pensions livrées	7	0	11 959 434
Opérateurs créditeurs	8	1 741 956	1 605 692
Autres créditeurs divers	9	3 159 760	1 757 910
TOTAL PASSIF		4 901 715	15 323 036
ACTIF NET			
Capital	10	634 620 930	631 096 725
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	0
Sommes distribuables de la période		28 332 540	31 317 205
ACTIF NET		662 953 470	662 413 930
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		667 855 185	677 736 966

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		Période du 01/10 au 31/12/2021	Période du 01/01 au 31/12/2021	Période du 01/10 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2020
	Note				
Revenus du portefeuille-titres	11	5 635 673	19 099 566	3 784 209	15 574 364
Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 635 673	18 574 444	3 784 209	15 175 461
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		0	525 121	0	398 903
Revenus des placements monétaires	12	4 205 906	19 575 165	5 545 210	21 026 894
Intérêts des certificats de dépôt		1 408 936	5 255 324	1 794 037	8 767 460
Intérêts des dépôts à vue		40 094	229 241	95 471	272 595
Intérêts des bons du trésor à court terme		131 717	2 609 342	1 196 953	2 941 566
Intérêts des dépôts à terme		1 395 239	6 853 362	1 670 155	7 196 402
Intérêts des billets de trésorerie		0	0	29 606	77 399
Revenus des prises en pension		1 229 919	4 627 896	758 988	1 771 472
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		9 841 579	38 674 731	9 329 419	36 601 258
Intérêts des mises en pensions	13	0	- 94 301	- 130 085	- 2 259 366
Charges de gestion des placements	14	- 2 049 360	- 8 070 054	- 1 889 048	- 6 661 931
REVENU NET DES PLACEMENTS		7 792 219	30 510 376	7 310 286	27 679 961
Autres produits		0	0	0	0
Autres charges	15	- 218 071	- 815 979	- 183 981	- 661 988
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 574 148	29 694 396	7 126 305	27 017 973
Régularisation du résultat d'exploitation		- 1 277 457	- 1 361 856	2 374 619	4 299 232
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		6 296 691	28 332 540	9 500 924	31 317 205
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 277 457	1 361 856	- 2 374 619	- 4 299 232
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		429 853	1 688 476	801 441	1 526 089
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		603 455	1 601 413	92 338	983 896
RESULTAT NET DE LA PERIODE		8 607 456	32 984 285	8 020 084	29 527 958

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/10 au 31/12/2021	Période du 01/01 au 31/12/2021	Période du 01/10 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2020
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	8 607 456	32 984 285	8 020 084	29 527 958
Résultat d'exploitation	7 574 148	29 694 396	7 126 305	27 017 973
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	429 853	1 688 476	801 441	1 526 089
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	603 455	1 601 413	92 338	983 896
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-31 686 204	-32 444 747	57 204 065	122 505 386
Souscriptions				
Capital	86 083 881	392 355 311	142 581 547	385 754 213
Régularisation des sommes non distribuables	4 322 953	20 596 176	7 795 238	20 525 131
Régularisation des sommes distribuables	3 648 104	8 718 582	6 662 949	12 397 842
Rachats				
Capital	- 114 920 501	- 421 854 392	- 90 590 837	- 273 567 834
Régularisation des sommes non distribuables	- 5 895 081	- 22 179 984	- 4 956 502	- 14 505 356
Régularisation des sommes distribuables	- 4 925 561	- 10 080 438	- 4 288 330	- 8 098 610
VARIATION DE L'ACTIF NET	-23 078 747	539 540	65 224 149	152 033 344
ACTIF NET				
En début de période	686 032 218	662 413 930	597 189 781	510 380 586
En fin de période	662 953 470	662 953 470	662 413 930	662 413 930
NOMBRE D' ACTIONS				
En début de période	3 326 980	3 330 476	3 040 917	2 705 661
En fin de période	3 174 801	3 174 801	3 330 476	3 330 476
VALEUR LIQUIDATIVE	208,817	208,817	198,895	198,895
TAUX DE RENDEMENT	1,27%	4,99%	1,28%	5,44%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

« TUNISIE SICAV » est une société d'investissement à capital variable de type capitalisation de catégorie obligataire régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 09 Juin 1992 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 05 Mars 1992.

« Tunisie SICAV » a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, « TUNISIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la « TUNISIE SICAV » est confiée à la société « TUNISIE VALEURS », « AMEN BANK » étant le dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « TUNISIE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres ;
- A la valeur actuelle, sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines, pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à partir du 1er janvier 2018.

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-6 Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à 419 847 059 dinars et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'actif net
Obligations et valeurs assimilées		390 588 183	407 594 775	61,48%
Obligations des sociétés		62 654 435	62 850 648	9,48%
AB SUBORDONNE 08 A	22 000	293 326	302 732	0,05%
AB SUBORDONNE 08 B	15 000	525 000	543 123	0,08%
ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM+2,2%	20 000	800 000	827 138	0,12%
ABC 2020-1 CA TF	25 000	2 000 000	2 093 065	0,32%
AMEN BANK SUB 2010	88 000	2 343 440	2 388 304	0,36%
AMEN BANK SUB 2012 A TF	28 900	289 000	293 196	0,04%
AMEN BANK SUB 2012 B TV	11 350	112 737	114 949	0,02%
AMEN BANK SUB 2021-1 CA TV	10 000	1 000 000	1 048 289	0,16%
AMEN BANK SUB.2009 TR A	52 850	1 054 886	1 066 628	0,16%
AMEN BANK SUB.2009 TR B	4 000	79 840	80 995	0,01%
AMEN BANK SUB.2017-1 A TF 7,4%	40 000	800 000	831 919	0,13%
ATB 2007/1 D	8 000	352 000	366 078	0,06%
ATB SUB 09 TR.B L.B2	20 000	1 066 200	1 097 377	0,17%
ATB SUB 2017 CAT.A TV TMM+2, 5%	8 000	640 000	674 012	0,10%
ATL 2014-3 CAT C	13 000	260 000	274 490	0,04%
ATL 2016-1 CAT. A - TF 7,5%	22 993	919 720	962 057	0,15%
ATL 2017-1 C TF 7,8%	30 000	1 800 000	1 889 856	0,29%
ATL 2018-1 CAT. B TMM+2,2%	25 000	1 000 000	1 031 142	0,16%
ATL 2019-1 CAT A TF	2 000	120 000	120 793	0,02%
ATL 2020-1 CAT A TF	10 000	800 000	813 906	0,12%
ATTIJ LEAS.SUB 18-1-TV TMM+2,3%	20 000	800 000	830 010	0,13%
ATTIJARI BANK SUB.2017C A - TF 7,4%	75 000	1 490 900	1 548 567	0,23%
ATTIJARI LEAS. SUB14	20 000	2 000 000	2 005 050	0,30%
ATTIJARI LEASING 2015/1 B TF	5 000	100 000	104 342	0,02%
ATTIJARI LEASING 2016-C 7,85%	20 000	1 200 000	1 262 766	0,19%
BATAM 2001	8 000	800 000	0	0,00%
BATAM 2002	5 000	465 000	0	0,00%
BATAM 98 NON REMB	50 500	505 000	0	0,00%
BH BANK 2009	75 000	1 725 000	1 725 200	0,26%
BH BANK SUB 2018-1 CAT.A-TV-TMM+2%	24 000	960 000	1 004 479	0,15%
BH BANK SUBORDONNE 2019-1 CAT. A-TF	10 000	600 000	636 953	0,10%
BH BANK SUBORDONNE 2019-1 CAT. A-TV	15 000	900 000	946 303	0,14%

BH SUB 2021-2 CAT C TF	30 000	3 000 000	3 044 278	0,46%
BNA SUB 2018 1 CAT A TV TMM+2%	25 000	1 000 000	1 026 038	0,15%
BNA SUB. 2017-1-CAT.A-TF 7,4%	20 000	400 000	414 273	0,06%
BNA SUBORDONNE 2009	20 000	399 200	411 935	0,06%
BTE 2010 B	25 900	1 165 500	1 181 344	0,18%
BTE 2011C B TF	30 000	1 650 000	1 723 696	0,26%
BTK 2009 CAT.C	15 000	399 450	418 528	0,06%
BTK 2009 CAT.D	8 500	382 500	397 655	0,06%
CIL 2016/2 TF	25 000	500 000	526 301	0,08%
CIL 2017/2 TF 7,95%	25 000	1 000 000	1 050 880	0,16%
CIL 2017-1 TF 7,6%	20 000	400 000	412 526	0,06%
SERVICOM 2016 (*)	3 000	210 000	0	0,00%
STB 2008/1 CATB	11 250	210 938	219 219	0,03%
STB 2008/2	27 000	675 000	705 484	0,11%
STB 2010/1 CATB	50 000	1 331 500	1 375 477	0,21%
TL 2015-1 - CAT B TF	17 062	341 240	354 802	0,05%
TL 2017-1 - CAT.A - TF 7,55%	6 269	125 380	129 696	0,02%
TL 2017-1 - CAT.B - TF 7,80%	30 000	1 800 000	1 864 007	0,28%
TL 2017-2 - CAT.A - TF 7,95%	30 000	1 200 000	1 268 374	0,19%
TL 2018-1 CAT.A TF 7,95%	10 000	400 000	416 658	0,06%
TL 2018-1 CAT.A TV TMM+2,3%	20 000	800 000	835 862	0,13%
TL SUB 2018 - CAT. A TF 10,60%	20 000	1 200 000	1 297 299	0,20%
TL SUBORDONNE 2015-1 CAT.B TF	6 850	137 000	141 412	0,02%
TL SUBORDONNE 2016 CAT.B TF	3 600	214 969	226 629	0,03%
TLF 2019-1 CA TF	23 783	1 426 980	1 493 655	0,23%
TLF 2020-1 CA TF	26 820	2 145 600	2 264 521	0,34%
TLF 2021 SUB TF	30 000	3 000 000	3 041 885	0,46%
TLF 2021-1 TF	31 800	3 180 000	3 356 456	0,51%
TLF SUBORDONNE 2020 -TF	3 900	390 000	419 527	0,06%
UIB 2009/1 TR B	30 000	598 800	610 951	0,09%
UIB 2009/1 TR C	50 000	2 000 000	2 043 082	0,31%
UIB 2011/1 TR B	30 000	1 500 000	1 526 512	0,23%
UIB SUB 2016 CAT A TF	68 750	1 368 330	1 455 194	0,22%
WIFAK BANK 2019-1 CB TF	5 000	300 000	312 773	0,05%
Obligations de L'ETAT		113 741 514	116 546 758	17,58%
EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	445 000	44 500 000	46 079 275	6,95%
EMPRUNT NATIONAL 2014-C 6,35%	145	5 193	5 385	0,00%
EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	390 000	39 000 000	39 962 841	6,03%
EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TV	70 000	7 000 000	7 060 756	1,07%

EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TF	230 000	23 000 000	23 199 627	3,50%
EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CA TF	24 722	236 322	238 875	0,04%
Bons du trésor assimilables		214 192 233	228 197 369	34,42%
BTA 09/12/2027 7,30%	22 210	20 089 155	20 378 786	3,07%
BTA 10/04/2024 6,00%	630	560 070	614 353	0,09%
BTA 11/02/2022 6,00%	20 455	19 816 795	21 293 832	3,21%
BTA 11/02/2027 7,20%	9 400	8 385 400	9 164 153	1,38%
BTA 11/06/2025 6,50%	9 179	8 284 345	8 850 419	1,33%
BTA 11/03/2026 6,30%	20 080	18 642 056	20 090 435	3,03%
BTA 11/08/2022 5,60%	56 878	53 867 557	57 486 048	8,67%
BTA 12/01/2024 6,00%	15 360	14 446 301	15 758 139	2,38%
BTA 12/10/2023 6,00%	13 690	12 516 026	13 388 334	2,02%
BTA 13/04/2023 6,00%	11 430	11 104 366	11 626 636	1,75%
BTA 13 DÉCEMBRE 2028 7,50%	50	45 150	45 557	0,01%
BTA 13/05/2027 7,20%	26 739	23 990 776	25 540 507	3,85%
BTA 14/10/2026 6,30%	2 500	2 300 000	2 426 696	0,37%
BTA 15/07/2032 7,50%	100	94 250	89 306	0,01%
BTA 15/06/2023 6,00%	7 818	7 310 786	7 894 660	1,19%
BTA 26 JANVIER 2028 7,50%	7 780	7 103 140	7 551 277	1,14%
BTA 29/03/2027 6,60%	5 999	5 636 061	5 998 231	0,90%
Bons de trésor assimilables mis en pensions livrées		0	0	0
Titres d'OPCVM		11 866 951	12 252 283	1,85%
SICAV ENTREPRISE	16 485	1 761 763	1 773 489	0,27%
SICAV BH OBLIGATAIRE	28 739	2 996 845	2 993 052	0,45%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	48 600	6 603 983	6 955 292	1,05%
FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	5 300	504 359	530 451	0,08%
TOTAL		402 455 134	419 847 059	63,33%
Pourcentage par rapport au total des actifs				62,86%

* Voir note 6

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à 248 007 037 dinars et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Valeur Nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'actif net
Dépôts à vue		12 041 905	12 080 673	1,82%
Amen Bank Place Pasteur		8 908 172	8 939 824	1,35%
Amen Bank siège		3 133 733	3 140 848	0,47%
Dépôts à terme		94 447 000	95 286 265	14,37%
AB au 21/05/2024 à 10% pour 1825 jours		900 000	944 384	0,14%
AB au 22/05/2024 à 10% pour 1825 jours		800 000	838 920	0,13%
AB au 23/05/2024 à 10% pour 1825 jours		800 000	838 575	0,13%
BH BANK au 06/01/2022 à 7,12% pour 365 jours		129 000	136 247	0,02%
BH BANK au 06/01/2022 à 7,12% pour 364 jours		153 000	161 572	0,02%
BIAT au 11/01/2022 à 7,12% pour 365 jours		44 000	46 438	0,01%
BIAT au 11/01/2022 à 7,12% pour 364 jours		28 000	29 547	0,00%
BH BANK au 06/01/2022 à 7,12% pour 356 jours		23 000	24 260	0,00%
BH BANK au 25/01/2022 à 7,12% pour 365 jours		49 000	51 608	0,01%
BIAT au 12/02/2022 à 7,15% pour 365 jours		49 000	51 480	0,01%
BH BANK au 06/01/2022 à 7,15% pour 325 jours		59 000	61 959	0,01%
BIAT au 12/02/2022 à 7,23% pour 345 jours		49 000	51 353	0,01%
BIAT au 12/01/2022 à 7,23% pour 285 jours		28 000	29 216	0,00%
BIAT au 14/02/2022 à 7,23% pour 291 jours		12 000	12 470	0,00%
BIAT au 14/02/2022 à 7,25% pour 287 jours		31 000	32 197	0,00%
BIAT au 14/02/2022 à 7,25% pour 270 jours		26 000	26 934	0,00%
BIAT au 14/02/2022 à 7,25% pour 270 jours		39 000	40 401	0,01%
BIAT au 14/02/2022 à 7,25% pour 253 jours		103 000	106 503	0,02%
BIAT au 14/02/2022 à 7,25% pour 270 jours		26 000	26 934	0,00%
BIAT au 14/02/2022 à 7,25% pour 238 jours		10 000	10 308	0,00%
BIAT au 14/02/2022 à 7,29% pour 186 jours		62 000	63 407	0,01%
BIAT au 11/01/2022 à 7,26% pour 131 jours		154 000	156 965	0,02%
BIAT au 11/01/2022 à 7,26% pour 124 jours		33 000	33 599	0,01%
BIAT au 11/01/2022 à 7,26% pour 120 jours		8 000	8 140	0,00%
BIAT au 11/01/2022 à 7,26% pour 112 jours		18 000	18 292	0,00%
BIAT au 11/01/2022 à 7,25% pour 102 jours		19 000	19 278	0,00%
BIAT au 11/01/2022 à 7,25% pour 99 jours		95 000	96 344	0,01%
BIAT au 11/01/2022 à 7,25% pour 98 jours		24 000	24 336	0,00%
BIAT au 11/01/2022 à 7,25% pour 97 jours		4 000 000	4 055 299	0,61%
BIAT au 11/01/2022 à 7,25% pour 92 jours		10 000 000	10 130 301	1,53%
BIAT au 12/01/2022 à 7,25% pour 93 jours		6 692 000	6 779 198	1,02%
BIAT au 14/02/2022 à 7,25% pour 124 jours		53 000	53 674	0,01%
BIAT au 14/02/2022 à 7,25% pour 123 jours		251 000	254 151	0,04%
BIAT au 20/01/2022 à 7,25% pour 93 jours		12 319 000	12 463 858	1,88%
BIAT au 14/02/2022 à 7,25% pour 116 jours		96 000	97 098	0,01%
BIAT au 14/02/2022 à 7,25% pour 112 jours		12 000	12 130	0,00%

BIAT au 07/02/2022 à 7,24% pour 96 jours		9 332 000	9 419 370	1,42%
BIAT au 07/02/2022 à 7,24% pour 95 jours		2 540 000	2 563 377	0,39%
BIAT au 07/02/2022 à 7,24% pour 94 jours		28 000	28 253	0,00%
BIAT au 14/02/2022 à 7,24% pour 95 jours		140 000	141 133	0,02%
BIAT au 14/02/2022 à 7,24% pour 94 jours		36 000	36 286	0,01%
BIAT au 21/02/2022 à 7,24% pour 98 jours		29 000	29 216	0,00%
BIAT au 21/02/2022 à 7,24% pour 96 jours		3 162 000	3 184 579	0,48%
BIAT au 07/03/2022 à 7,24% pour 104 jours		48 000	48 297	0,01%
BIAT au 25/02/2022 à 7,24% pour 92 jours		6 339 000	6 376 218	0,96%
BIAT au 07/03/2022 à 7,24% pour 97 jours		2 540 000	2 552 898	0,39%
BIAT au 07/03/2022 à 7,25% pour 96 jours		696 000	699 429	0,11%
BIAT au 07/03/2022 à 7,25% pour 95 jours		4 923 000	4 946 469	0,75%
BIAT au 14/03/2022 à 7,25% pour 91 jours		24 000	24 072	0,00%
BIAT au 22/03/2022 à 7,25% pour 97 jours		17 000	17 046	0,00%
BIAT au 22/03/2022 à 7,25% pour 92 jours		5 483 000	5 493 455	0,83%
BIAT au 28/03/2022 à 7,25% pour 97 jours		2 513 000	2 517 393	0,38%
BIAT au 28/03/2022 à 7,25% pour 96 jours		2 819 000	2 823 480	0,43%
BIAT au 28/03/2022 à 7,25% pour 95 jours		3 038 000	3 042 345	0,46%
BIAT au 28/03/2022 à 7,25% pour 94 jours		1 571 000	1 572 997	0,24%
BIAT au 04/04/2022 à 7,25% pour 98 jours		8 901 000	8 908 072	1,34%
BIAT au 04/04/2022 à 7,25% pour 97 jours		19 000	19 012	0,00%
BIAT au 04/04/2022 à 7,25% pour 95 jours		40 000	40 013	0,01%
BIAT au 04/04/2022 à 7,25% pour 94 jours		3 015 000	3 015 479	0,45%
Certificats de dépôt	70 500 000	70 048 546	70 390 298	10,62%
BIAT au 04/01/22 à 7,25% pour 10 jours	10 500 000	10 483 117	10 494 935	1,58%
BIAT au 11/01/22 à 7,25% pour 20 jours	11 000 000	10 964 698	10 982 349	1,66%
BIAT au 12/01/22 à 7,25% pour 20 jours	12 000 000	11 961 488	11 978 819	1,81%
BH au 07/01/22 à 7,12% pour 365 jours	5 000 000	4 730 686	4 995 573	0,75%
BIAT au 20/01/22 à 7,25% pour 20 jours	4 500 000	4 485 558	4 486 280	0,68%
BIAT au 17/01/22 à 7,25% pour 20 jours	6 000 000	5 980 744	5 984 595	0,90%
BIAT au 03/01/22 à 7,25% pour 10 jours	7 500 000	7 487 941	7 497 588	1,13%
BIAT au 19/01/22 à 7,25% pour 20 jours	7 500 000	7 475 930	7 478 337	1,13%
STUSID au 05/01/22 à 7,24% pour 50 jours	500 000	496 018	499 681	0,08%
STUSID au 03/01/22 à 7,25% pour 20 jours	1 000 000	996 791	999 679	0,15%
STUSID au 04/01/22 à 7,25% pour 20 jours	1 000 000	996 791	999 519	0,15%
STUSID au 18/01/22 à 7,25% pour 40 jours	1 000 000	993 607	997 283	0,15%
AMEN BANK au 10/01/22 à 7,25% pour 10 jours	3 000 000	2 995 176	2 995 659	0,45%
Bons de trésor à court terme	5 800 000	5 628 280	5 629 009	0,85%
BTCT 52 SEMAINES 18/01/2022, Taux 6,61%	1 500 000	1 432 080	1 476 796	0,22%
BTC 52 SEMAINES 24/05/2022, Taux 6,80%	4 300 000	4 196 200	4 152 214	0,63%

Créances sur opérations de pensions livrées	Nombre de BTA	64 502 876	64 620 792	9,75%
Prise en pension BTA Avril 2023, 6,00% BIAT du 16/11/2021 au 12/01/2022, taux 7,24%	7 890	8 000 233	8 074 244	1,22%
Prise en pension BTA Avril 2023, 6,00% BIAT du 28/12/2021 au 01/02/2022, taux 7,25%	16 136	16 500 276	16 513 568	2,49%
Prise en pension BTA Avril 2023, 6,00% BIAT du 27/12/2021 au 10/02/2022, taux 7,25%	11 740	12 000 757	12 012 841	1,81%
Prise en pension BTA aout 2022, 6,00% BIAT du 30/12/2021 au 07/02/2022, taux 7,25%	15 795	16 000 854	16 007 299	2,41%
Prise en pension BTA Avril 2023, 6,00% BIAT du 27/12/2021 au 25/02/2022, taux 7,25%	11 740	12 000 757	12 012 841	1,81%
TOTAL		246 668 607	248 007 037	37,41%
Pourcentage par rapport au total des actifs				37,13%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique affiche un solde nul au 31/12/2021 contre 1 501 395 dinars au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Obligations "SERVICOM", échéances impayées en principal et intérêts pour l'exercice 2019 (*)	78 696	78 696
Provision pour dépréciation des obligations "SERVICOM"	-78 696	-78 696
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	0	1 501 395
Total	0	1 501 395

(*) : L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1^{er} octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT. L'émetteur s'est engagé à affecter un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés «SERVITRADE SA» et «SERVICOM INDUSTRIES SA» et ce, à concurrence respectivement de 20.000 actions et 10.000 actions pour TUNISIE SICAV. Néanmoins, à la date prévue du remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé et aucun nantissement n'a été obtenu.

TUNISIE SICAV a procédé au reclassement des échéances impayées, en principal et intérêts échus en 2019, au niveau de la rubrique « Créances d'exploitation » qu'elle a provisionnées en totalité.

En outre, le principal des obligations « SERVICOM 2016 » a été provisionné en totalité.

Note 7 : Dettes sur opérations de pensions livrées

Cette rubrique affiche un solde nul au 31/12/2021 contre 11 959 434 dinars au 31/12/2020 et englobe le principal et les intérêts courus et non encore échus rattachés aux opérations de mise en pensions livrées.

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2021 à 1 741 956 dinars contre 1 605 692 dinars au 31/12/2020. Elle englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion l'année 2021 et se détaille ainsi :

	31/12/2021	31/12/2020
Montant HT	1 722 151	1 587 436
TVA	327 209	301 613
Total TTC	2 049 360	1 889 049
Retenue à la source	307 404	283 357
Net à payer	1 741 956	1 605 692

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 3 159 760 dinars contre 1 757 910 dinars au 31/12/2020 et se détaille ainsi :

	31/12/2021	31/12/2020
Redevance CMF	57 746	56 499
Retenues à la source sur commissions	307 404	283 357
TCL à payer	9 276	8 263
Achats titres à payer	1 081 632	1 409 488 ^(*)
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	1 703 293	0 ^(*)
Autres	409	303
Total	3 159 760	1 757 910

(*) Un montant de 1 401 833 dinars a été reclassé de la rubrique « Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée » à la rubrique « Achat titres à payer ».

Note 10 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2021 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2020

Montant	631 096 725
Nombre de titres	3 330 476
Nombre d'actionnaires	10 570

Souscriptions réalisées

Montant	392 355 311
Nombre de titres émis	2 070 570
Nombre d'actionnaires nouveaux	1 327

Rachats effectués

Montant	-421 854 392
Nombre de titres rachetés	-2 226 245
Nombre d'actionnaires sortants	-1 554

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 688 476
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	1 601 413
Régularisation des sommes non distribuables	-119 962
Résultats antérieurs incorporés au capital	31 317 205
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	-1 463 847

Capital au 31/12/2021

Montant	634 620 930
Nombre de titres	3 174 801
Nombre d'actionnaires	10 343

Note 11 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 5 635 673 dinars pour la période allant du 01/10/2021 au 31/12/2021, contre 3 784 209 dinars pour même période de l'exercice 2020, et se détaillent comme suit :

	Du 01/10/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/10/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenus des obligations et valeurs assimilées				
<i>Revenus des obligations</i>				
- Intérêts	982 700	3 981 292	1 189 805	5 137 252
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>				
- Intérêts (BTA, Emprunt National)	4 652 974	14 593 152	2 594 404	10 038 209
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs				
- Dividendes	0	525 121	0	398 903
Total	5 635 673	19 099 566	3 784 209	15 574 364

Note 12 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2021 au 31/12/2021 à 4 205 906 dinars, contre 5 545 210 dinars pour même période de l'exercice 2020 et représente le montant des intérêts courus au titre du quatrième trimestre 2021 sur les dépôts, les certificats de dépôt, les bons de trésor à court terme et les prises en pension qui se détaille ainsi :

	Du 01/10/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/10/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Intérêts des certificats de dépôt	1 408 936	5 255 324	1 794 037	8 767 460
Intérêts des dépôts à vue	40 094	229 241	95 471	272 595
Intérêts des BTCT	131 717	2 609 342	1 196 953	2 941 566
Intérêts des dépôts à terme	1 395 239	6 853 362	1 670 155	7 196 402
Intérêts des billets de trésorerie	0	0	29 606	77 399
Revenus des prises en pension	1 229 919	4 627 896	758 988	1 771 472
Total	4 205 906	19 575 165	5 545 210	21 026 894

Note 13 : Intérêts des mises en pensions

Le solde de ce poste est nul pour la période allant du 01/10/2021 au 31/12/2021 contre -130 085 dinars pour la même période de l'exercice 2020 et représente les intérêts supportés au titre des opérations de mises en pensions livrées.

Note 14 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2021 au 31/12/2021 à 2 049 360 dinars contre 1 889 049 dinars, pour la même période de l'exercice 2020, et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du quatrième trimestre de l'année 2021.

	Du 01/10/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/10/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	2 049 360	8 070 054	1 889 048	6 661 931
Total	2 049 360	8 070 054	1 889 048	6 661 931

Note 15 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01/10/2021 au 31/12/2021 à 218 071 dinars, contre 183 981 dinars pour la même période de l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

	Du 01/10/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/10/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Redevance CMF	172 203	678 145	158 749	559 832
TCL	24 921	97 334	24 565	98 757
Autres	20 947	40 500	667	3 399
Total	218 071	815 979	183 981	661 988

Note 16 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

Rémunération du gestionnaire

La gestion de la "TUNISIE SICAV" est confiée à la société "TUNISIE VALEURS". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% hors taxe l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

"AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

TUNISIE VALEURS et AMEN BANK assurent la distribution des titres de TUNISIE SICAV. La commission de distribution revenant à AMEN BANK est supportée par le gestionnaire.